

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION  
TERRE DE PROVENCE**

DEPARTEMENT

DES

BOUCHES-DU-RHONE

ARRONDISSEMENT

D'ARLES

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 2021**

**N° 191/2021**

**Objet : Modification d'un  
poste d'adjoint administratif  
territorial pour passage à  
temps complet**

**L'an deux mil vingt et un, le 17 décembre, à dix-huit heures, le**  
Conseil de Communauté de TERRE DE PROVENCE  
AGGLOMERATION, dûment convoqué s'est réuni à Eyragues, au  
nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de  
Mme Corinne CHABAUD  
Date de convocation du Conseil de Communauté : 11 décembre  
2021.

**PRÉSENTS :**

**Pour la Commune de BARBENTANE :** DAUDET Jean-Christophe, BIANCONE Edith, BLANC Michel.

**Pour la Commune de CABANNES :** HAAS-FALANGA Josiane, ONTIVEROS Christian, CHEILAN François.

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** MARTEL Marcel, PONCHON Solange, DARASSE Adelaïde, MARTIN Pierre-Hubert, SEISSON Jean-Pierre, AMIEL Cyril, REYNÈS Bernard, DIET-PENCHINAT Sylvie.

**Pour la Commune d'EYRAGUES :** GILLES Max, POURTIER Yvette, DELABRE Éric.

**Pour la Commune de GRAVESON :** PECOUT Michel, CORNILLE Annie, DI FELICE Jean-Marc.

**Pour la Commune de MAILLANE :** LECOFFRE Éric, MARÈS Frédérique.

**Pour la Commune de MOLLEGES :** CHABAUD Corinne, MARCON Patrick.

**Pour la Commune de NOVES :** JULLIEN Georges, LANDREAU Edith, REY Christian.

**Pour la Commune d'ORGON :** PORTAL Serge.

**Pour la Commune de ROGNONAS :** MONDET Cécile, ALIZARD Dominique.

**Pour la Commune de SAINT- ANDIOL :** ROBERT Daniel, CHABAS Sylvie.

**Pour la Commune de VERQUIERES :** MARTIN-TEISSÈRE Jean-Marc.

**ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR :**

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** CHAUVET Éric (*absent ayant donné à pouvoir à MARTEL Marcel*),  
LUCIANI-RIPETTI Marina (*absente ayant donné pouvoir à AMIEL Cyril*).

**Pour la Commune de NOVES :** FERRIER Pierre (*absent ayant donné pouvoir à LANDREAU Edith*).

**Pour la Commune de ROGNONAS :** PICARDA Yves (*absent ayant donné pouvoir à MONDET Cécile*).

**Pour la Commune d'ORGON :** YTIER CLARETON Angélique (*absente ayant donné pouvoir à M. PORTAL Serge*)

**EXCUSÉS :**

**Pour la Commune de CHATEAURENARD :** ANZALONE Marie-Laurence, SALZE Annie.

**Pour la Commune de PLAN ORGON :** LEPIAN Jean Louis, COUDERC-VALLET Jocelyne.

**Secrétaire de séance :** M. Max GILLES

Mme la Présidente expose que conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels.

Suite à la réalisation d'un audit interne et organisationnel au sein des services de Terre de Provence, certaines modifications ont été proposées au niveau de l'organigramme.

Ces modifications et cette réorganisation validées en bureau communautaire du 7 octobre dernier ont été présentées en comité technique le 15 novembre dernier et ont obtenu un avis favorable de ce dernier.

Par conséquent, dans le cadre de cette réorganisation, le pôle développement économique de rendre plus efficient le fonctionnement de ce dernier et d'optimiser l'utilisation réorienter vers les compétences statutaires et d'améliorer la qualité du service rendu, etc.

Ce pôle a donc été organisée en deux services : l'office de tourisme intercommunal et le développement économique et agricole à l'intérieur duquel des missions bien distinctes ont été identifiées à savoir :

- les projets et actions de développement économique,
- le développement commercial et emploi,
- l'office des entreprises.

De ce fait, il a été validé le renforcement du poste de chargé d'accueil et d'accompagnement des agriculteurs qui sera également couplé avec le poste de chargé d'accueil de la Maison de l'Entrepreneur.

Il est donc proposé au conseil communautaire de modifier le poste d'adjoint administratif territorial (temps non complet – 17h30) pour le transformer en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 16 mars 2022.

### LE CONSEIL DE COMMUNAUTE

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**VU** la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

**VU** la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, et notamment son article 34 en vertu duquel les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

**CONSIDÉRANT** qu'il appartient au Conseil Communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services,

**CONSIDERANT** la nécessité de modifier le tableau des emplois pour permettre la création d'emplois, les avancements de grade et la nomination suite aux réussites à concours et examens professionnels et mettre en œuvre la réorganisation proposée à l'issue de l'audit.

**APRÈS AVIS** du bureau communautaire du 7 octobre 2021.

**APRÈS AVIS** du Comté technique en date du 15 novembre 2021

**AYANT OUI** l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré :

- **AUTORISE** la modification du poste d'adjoint administratif territorial (temps non complet – 17h30) en un poste d'adjoint administratif territorial à temps complet à compter du 16 mars 2022.
- **AUTORISE** la modification du tableau des emplois de Terre de Provence Agglomération comme annexé.

Membres en exercice : 42  
Votants : 38  
Votes pour : 38  
Votes contre : 0  
Abstentions : 0

**Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an susdits.**

**Fait à Eyragues, le 17 décembre 2021**

Pour Extrait Conforme,  
**La Présidente,**  
**Corinne CHABAUD**



Filière	Catégorie	Ancien tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	Nouveau tableau des emplois	Postes budgétaires	Postes pourvus	
A D M I N I S T R A T I V E	A	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	Directeur Général des Services de 40000 à 80000 hab.	1	1	
	A	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	Directeur Général Adjoint des Services	1	0	
	<b>Cadre d'emplois des attachés</b>							
	A	Directeur	1	1	Directeur	1	1	
	A	Attaché principal	1	1	Attaché principal	1	1	
	A	Attaché	7	4	Attaché	7	4	
	<b>Cadre d'emplois des rédacteurs</b>							
	B	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	Rédacteur principal de 1ère classe	3	3	
	B	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	Rédacteur principal de 2ème classe	3	3	
	B	Rédacteur	4	3	Rédacteur	4	3	
	<b>Cadre d'emplois des adjoints administratifs</b>							
	C	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	Adjoint administratif principal de 1ère classe	2	2	
	C	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	Adjoint administratif principal de 2ème classe	10	10	
	C	Adjoint administratif	24	20	Adjoint administratif	24	21	
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs chefs</b>								
A	Ingénieur en chef	1	1	Ingénieur en chef	1	1		
<b>Cadre d'emplois des ingénieurs</b>								
A	Ingénieur principal	3	3	Ingénieur principal	3	3		
A	Ingénieur	3	1	Ingénieur	3	1		
<b>Cadre d'emplois des techniciens</b>								
B	Technicien principal de 1ère classe	3	3	Technicien principal de 1ère classe	3	3		
B	Technicien	6	6	<b>Technicien</b>	<b>6</b>	<b>5</b>		
<b>Cadre d'emplois des agents de maîtrise</b>								
C	Agent de maîtrise principal	7	7	Agent de maîtrise principal	7	7		
C	Agent de maîtrise	7	7	Agent de maîtrise	7	7		
<b>Cadre d'emplois des adjoints techniques</b>								
C	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9	Adjoint technique principal de 1ère classe	9	9		
C	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	14	Adjoint technique principal de 2ème classe	15	14		
C	Adjoint technique	37	35	<b>Adjoint technique</b>	<b>38</b>	<b>36</b>		
<b>Cadre d'emplois des adjoints d'animations</b>								
C	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1	1		
C	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1	Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1	1		